

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 23 DECEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le 23 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard FAVIER, Maire.

Présents : Mr FAVIER Bernard, Mr GOUYON Gilles, Mme LEBRETON Marie, Mr LASCIOUVE Jean-Claude, Mr MOURLON Gérard, Mr BERAUD Christophe, Mme ALVES Pierrette, Mme COMBEMOREL Sophie, Mme BARBECOT Annie, Mr GIRAUD Patrice, Mr LECUYER Lionel, Mr GRENAT Claude, Mme GIRAUDET Stéphanie, Mme BAGNAUD Marie-Claude

Absent excusé : Mr DESAUNOIS Laurent

Mme BARBECOT Annie a été élue secrétaire.

DPU

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune peut utiliser son droit de préemption pour les ventes suivantes :

Mme COURTIAL Carole vend ses parcelles E 505-1103-1104 de Gandichoux à Mr et Mme MICHEL Philippe pour un montant de 265 000 €.

Mr TOMASI Claude vend ses parcelles C 1116-1117-2158 du Marcheix à Mr ROBERT Bernard pour un montant de 90 000 €.

Mr et Mme PAXTON Janet vendent leurs parcelles F 181-182-183-184-185-198-199-203 de chez Saby à Mr et Mme FREI Anton.

La Famille COULON vend la parcelle AB 158 dans le bourg à Mr et Mme PEPIN Frédéric pour un montant de 22 000 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption sur ces propriétés, aucun projet n'étant envisagé sur ce secteur.

TRESOR PUBLIC

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il convient de délibérer sur le taux de l'indemnité de conseil 2014 attribuée à Mme LABBE Marie-France, receveur à Saint Gervais d'Auvergne. Soit un montant de 402,78 € représentant 100% de cette indemnité.

Après délibération, le Conseil Municipal a décidé de verser la totalité de son indemnité à Madame Marie-France LABBE soit 402,78 €.

AERO CLUB DES COMBRAILLES

Monsieur le Maire donne le compte rendu de l'entretien qui a eu lieu le 4 décembre avec Mrs DUPOUY et PONSOT.

En 1986, le Conseil de l'époque avait décidé de réaliser la création d'un terrain d'ULM et d'un hangar pour un montant 34 064.30 €, subventions accordées 26 112.99 €. Depuis 1991, l'Association paye chaque année à la commune un loyer correspondant à la location du hangar et du terrain. L'association demande à ne plus payer cette location ou d'en diminuer le coût et souhaite que ce soit la commune qui paye l'assurance du hangar.

Le bâtiment est utilisé et utilisable exclusivement par l'association et sert donc de lieux de garage pour les engins.

Etant donné que 2 appareils sont garés en continu, le coût mensuel revient donc à environ 43€/appareil/mois. Cette somme ne semble pas exagérée rien que pour le garage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide

- de refuser la gratuité de cette location à l'Association,
- de demander à la compagnie d'assurance un devis pour assurer le hangar,
- de se renseigner sur l'obligation d'avoir une ligne téléphonique fixe et savoir qui doit la régler.

DEMANDE DE SUBVENTION **FOND DE MUTUALISATION A89 2015**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de réhabilitation d'un bâtiment sis, sur la parcelle cadastrale n° 138 section AB, en vue de l'aménagement au rez-de-chaussée d'un local commercial et artisanal de type boulangerie pâtisserie et l'aménagement de 2 logements locatifs sociaux un de type 4 et un autre de type 2.

En effet compte tenu de la fermeture de la boulangerie pour cause de retraite, le fonds en vente n'a pas trouvé de repreneur. Cette situation qui dure depuis trois ans peut s'expliquer par la vétusté des locaux au demeurant non accessibles aux pmr, par leur exigüité et par une configuration qui pénalise lourdement toute forme d'extension.

Le projet consiste à aménager au rez de chaussé du bâtiment un local en centre bourg, à proximité du boucher et de l'épicerie, apte à accueillir les activités qui font désormais défaut sur place soit un fournil et son laboratoire, un laboratoire de pâtisserie, un magasin de vente. Le 1^{er} étage et son comble seront aménagés en logements indépendants.

La commune de St Priest des Champs a enregistré la candidature de M. Nicolas CLEMENT, qui au regard de l'étude économique réalisée par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Puy de Dôme et au vue de son cursus professionnel, présente de sérieuses garanties.

Pour la collectivité, cette opération s'inscrit dans la volonté de maintenir cette activité de proximité en l'absence de toute initiative privée et d'offrir aux habitants de St Priest des Champs et des communes avoisinantes (puisque des tournées sont prévues par le futur exploitant) un commerce essentiel.

Le **coût prévisionnel** est le suivant :

| | |
|----------------------|------------------|
| Travaux | 349 300 € |
| Honoraires | 57 713 € |
| Acquisition foncière | 50 000 € |
| TOTAL H.T | 457 013 € |

Le **plan de financement prévisionnel** est le suivant :

| | |
|------------------------|----------|
| Subvention Département | 90 083 € |
|------------------------|----------|

| | |
|------------------|-----------------|
| Union Européenne | 71 268 € |
| Etat (DETR) | 85 521 € |
| Fond A89 | 10 000 € |
| Emprunt | 200 141 € |

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet tel qu'il lui a été présenté.
- **sollicite auprès du SMADC une subvention de 10 000 € dans le cadre du Fonds de Mutualisation A89.**
- autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à la bonne réalisation de ce programme,

Et atteste que l'opération n'a pas fait l'objet d'un début de travaux et que les travaux ne commenceront pas avant les décisions d'attribution de subvention.

LOCATION LOGEMENT T4 A LA CURE

LOCATION GARAGE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de location du logement T4 duplex de la cure ainsi que du garage située au « Bourg » a été formulée par Mme VETTER Magaly et Mr PETIT Patrice suite au départ de Mme RAJCA Céline et Mr BRECHARD Claude.

L'appartement (T4 duplex) concerné d'une superficie de 86 m², comprend une cuisine, un séjour, trois chambres, une salle de bain, deux W.C. et une cave.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- 1) accepte cette demande pour un loyer mensuel de 356 € pour l'appartement et de 20.00 € pour le garage à compter du 15 Janvier 2015.
- 2) Mandate son président pour signer le bail correspondant.

TRAVAUX ANCIENNE PERCEPTION

Monsieur le Maire informe les conseillers que le changement de la porte d'entrée est demandé par Mme VISTE Sandrine, locataire à l'ancienne perception.

Monsieur Gilles GOUYON est chargé d'établir un devis et de faire le bilan des travaux nécessaires ou d'amélioration pour ce logement (isolation combles, toiture, réfection intérieure et/ou extérieure).

DEVIS ERIC ROUCHON

Monsieur le Maire informe les Conseillers que des devis ont été demandés à Eric ROUCHON pour des travaux à faire au village du Bladeix :

- Enrochement de la mare : 400 € HT
- Empierrement chemin : 1 850 € HT

Après délibération, le Conseil Municipal approuve ces devis et décide de demander un chiffrage pour les pierres et accepte cet empierrement.

SECTIONNAUX DE LA CARTE ET DE BOSCAVERT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la cessation d'activité de Paul CHAFFRAIX, 2 personnes nous ont fait une demande pour louer une partie du terrain pour 75 a faisant partie des sectionnaux de la Carte que ce dernier exploitait jusqu'à présent.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de se renseigner auprès de Mairie Conseil et autres organismes pour connaître les règles dans ce cas présent. Monsieur le Maire s'engage à confronter les 2 demandeurs afin qu'ils se parlent et trouvent ensemble une solution.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la GAEC MONTEL souhaite louer un terrain faisant partie des sectionnaux de Boscavert.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord à la GAEC MONTEL pour la location de ce terrain une convention sera faite avec les services de l'ONF, car cette parcelle est soumise au régime forestier.

INFOS / REUNIONS

- STE BARBE St Priest : Invitation pour 2 personnes **le samedi 17 janvier à 10H30**. Stéphanie GIRAUDET et Lionel LECUYER iront.
- FAL 63 (Fédération des Associations Laïques du Puy de Dôme) : Invitation **le jeudi 15 janvier à 18h30 à la Salle Polyvalente de Champeix** sur le thème « les pratiques artistiques associatives comme facteur de lien social sur un territoire ».
- FAL 63 (Fédération des Associations Laïques du Puy de Dôme) : Invitation **le jeudi 29 janvier à 18h30 Conseil Général** sur le thème « les associations d'éducation populaire, facteur d'animation des territoires militantisme et bénévolat ».
- UFOLEP: Invitation **le jeudi 22 janvier à 18h30 à Maringues**, soirée débat « la pratique sportive pour tous, missions éducatives et sociales sur le territoire départemental ».

TRAVAUX A FAIRE DANS LES VILLAGES ET LA COMMUNE / LES EMPLOYES

- Débroussailler au stop à Lamazière.
- Route d'Espinasse, sortie d'eau par le champ de Pascal GALLARD.
- Mettre une buse au bladeix.

RAPPORT DES COMMISSIONS ET DES SYNDICATS

- Bâtiments communaux :
Travaux dans le T4 duplex à faire par les employés.
- Ecole/cantine :
Les Délégués des Parents d'Elèves : Céline PIRARD et Céline CANAUD

Acheter des nouveaux jeux de société
Acheter des décorations de Noël
Refaire les jeux au sol
Acquisition de matériel pour la cantine
Plan de sécurité à refaire
Mettre en place une formation de secourisme, notamment pour Catherine AMADON qui ne l'a pas suivit et vérifier quand doit être fait le recyclage pour les autres.
Faire une réunion pour les TAP

- Tourisme et Patrimoine :

Réunion Géo caching, Stéphanie GIRAUDET contactera Sandrine BOUTONNET pour organiser cette réunion.

- Information : Bulletin Municipal à valider.

- Vie communale :

Téléthon : Bénéfice de 1 801,55 €

Balade du dimanche le 31/05/2015, prochaine réunion le 22/04/2015 à 20 h à la salle des Associations avec Balirando et la Montagne.

Vœux du Maire : le 10 janvier à 11 heures, les conseillers devront être présent à partir 8 h 30 à la salle des Fêtes.

Don du sang : en baisse, 50 personnes au lieu de 53 l'an passé

- Personnel : Contrat aidé à partir de mars 2015 pour Monsieur GOUYON Daniel qui devra s'occuper de l'amélioration du petit patrimoine suivant un listing de travaux établi par la commission « Tourisme et Patrimoine » coordonnée par Monsieur DESAUNOIS.

- CCAS : Voir avec l'ADAPEI, pour la galette des rois

SIRB : Compte rendu par Pierrette.

COMMUNAUTE DE COMMUNES : Vœux le 23 janvier 2015